ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mouvements antiracistes

Question écrite n° 519

Texte de la question

M Gilbert Gantier demande a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'il est exact que le concert des potes organise par SOS Racisme le 18 juin a Vincennes a ete subventionne au niveau de 1 000 000 de francs par le ministere de la culture, ce qui, ajoute a la participation de 500 000 francs du ministere des affaires sociales et celle de 800 000 francs du ministere des P et T, representerait une subvention globale pour le Gouvernement d'un montant de 2 300 000 francs. Il lui demande si ces informations sont exactes et, si tel est le cas, de lui donner des precisions sur cette subvention.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a aide pour un montant de 1 000 000 de francs a la realisation du spectacle monte le 18 juin 1988 par l'association SOS Racisme a Vincennes. Il a participe a cette operation comme il l'avait deja fait en 1985 pour la fete de la Concorde organisee par cette meme association, pour aider au succes d'une manifestation qui a permis a plusieurs centaines de milliers de jeunes d'assister gratuitement a un grand concert populaire. La subvention allouee a ete affectee au financement d'une operation artistique precisement identifiee et ne peut en rien etre consideree comme la prise en charge du fonctionnement de l'association qui en a eu la responsabilite : la presence de tres nombreux artistes et la large audience rencontree temoignent de l'interet culturel du spectacle. Cette aide financiere a caractere exceptionnel s'integre ainsi parfaitement dans la politique de promotion des initiatives culturelles des jeunes que ce departement vient de decider de relancer. Cette politique avait vu ses credits reduits de maniere tres sensible ces deux dernieres annees, de sorte que de tres nombreuses actions lancees par des jeunes artistes ou des associations culturelles ont ete reduites ou supprimees. Le ministre charge de la culture estime preferable de soutenir la creativite de la jeunesse plutot que de l'entraver, et il a decide d'aider de maniere souple et diversifiee les projets dont celle-ci est porteuse, qu'ils soient ambitieux ou modestes, d'interet national ou local.

Données clés

Auteur : M. Gantier Gilbert
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 519
Rubrique : Racisme
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2161